

OPTIMISEZ LE POTENTIEL DE PERFORMANCE DE VOTRE CONTRAT D'ASSURANCE VIE

HELIOPSE SEPTEMBRE 2024

Communication à caractère promotionnel

Support en unités de compte dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, d'une durée de 8 ans maximum, à compter du 9 septembre 2024.

Titre de créance émis par SG Issuer et présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance. L'investisseur est exposé aux risques de défaut de paiement, faillite ou mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant.

Offre à durée limitée. Commercialisation du 15 avril au 31 août 2024 pouvant être clôturée sans préavis.

L'investisseur est sur le point de souscrire à un support qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

Code ISIN : FR001400NM45

La vidéo explicative de l'indice iSTOXX® Eurozone ESG 50 NR Decrement 5 % EUR Price est accessible en scannant ce QR Code :



UNE MARQUE ASSURANCE
Groupama

Heliopse Septembre 2024



Heliopse Septembre 2024 est un support temporaire en unités de compte d'une durée de 8 ans maximum. À partir de l'année 1, vous pouvez bénéficier d'un remboursement anticipé du capital initial⁽¹⁾⁽²⁾ si l'indice iSTOXX® Eurozone ESG 50 NR Decrement 5 % EUR Price (ci-après « l'Indice ») est stable ou en hausse⁽³⁾ par rapport à son niveau initial aux dates d'observation annuelle⁽⁴⁾. À partir de l'année 1, en cas de remboursement anticipé, l'investisseur⁽⁵⁾ recevra également un gain conditionnel de 11 % brut⁽¹⁾⁽²⁾, par année écoulée depuis la date d'observation initiale, si l'Indice est stable ou en hausse⁽³⁾ par rapport à son niveau initial aux dates d'observation annuelle⁽⁴⁾. À défaut, à l'échéance finale des 8 ans⁽⁶⁾ :

- Un gain de 11 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée depuis la date d'observation initiale si l'Indice est stable ou en hausse⁽³⁾ par rapport à son niveau initial.
- Le capital initial est remboursé à hauteur de 100 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ si la baisse⁽⁷⁾ de l'Indice n'excède pas 40 % par rapport à son niveau initial.
- Si la baisse⁽⁷⁾ de l'Indice excède 40 % par rapport à son niveau initial, l'investisseur⁽⁵⁾ subit une perte en capital, potentiellement totale, équivalente à celle qu'il aurait supportée s'il avait investi directement dans l'Indice.

La valeur de ce support dépend notamment de l'évolution de l'indice iSTOXX® Eurozone ESG 50 NR Decrement 5 % EUR Price. **Il existe un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie, ainsi qu'à l'échéance finale des 8 ans⁽⁶⁾ en cas de baisse⁽⁷⁾ de l'Indice de plus de 40 % par rapport à son niveau initial.**

Ce support est proposé au sein des contrats d'assurance vie multisupports et de capitalisation Gan Patrimoine Evolution, Gan Patrimoine Stratégies, Patrimoine Stratégies Vie et Gan Patrimoine Capitalisation.

Ce support est un instrument de diversification ne pouvant constituer l'intégralité du portefeuille d'investissement.

+ AVANTAGES

- Un remboursement anticipé automatique avec un remboursement du capital brut⁽¹⁾⁽²⁾ si l'Indice n'est pas en baisse⁽⁷⁾ par rapport à son niveau initial à l'une des dates d'observation annuelle⁽⁴⁾ de l'année 1 à 7.
- Un gain de 11 % brut par année écoulée depuis la date d'observation initiale :
 - si l'Indice n'est pas en baisse⁽⁷⁾ par rapport à son niveau initial à l'une des dates d'observation annuelle⁽⁴⁾⁽⁸⁾ de l'année 1 à 8 ;
 - si les conditions de versement du gain de 11 % brut par année écoulée sont déclenchées, le gain de l'année en cours ainsi que ceux des années précédentes seront versés (effet mémoire).
- Un remboursement du capital brut⁽¹⁾⁽²⁾ à l'échéance finale⁽⁶⁾ dès lors qu'à la date d'observation finale⁽⁶⁾, l'Indice n'est pas en baisse⁽⁷⁾ de plus de 40 % par rapport à son niveau initial.

- INCONVÉNIENTS

- Du fait du plafonnement des gains à 11% brut par année écoulée, l'investisseur pourrait ne pas percevoir toute la hausse⁽³⁾ de l'Indice.
- Le rendement de Heliopse Septembre 2024 à l'échéance finale⁽⁶⁾ est très sensible à une faible variation de la performance de l'Indice autour du seuil de - 40 %.
- L'investisseur⁽⁵⁾ ne connaît pas à l'avance la durée de son investissement qui peut varier de 1 à 8 ans.
- L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes nets éventuellement détachés par les actions qui le composent et en retranchant un montant forfaitaire de 5 % par an. Si les dividendes distribués sont inférieurs au montant forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée par rapport à un indice à dividendes non réinvestis classique.
- Il existe un risque de perte partielle ou totale en capital :
 - en cas de sortie anticipée⁽⁹⁾ (rachat, arbitrage ou décès) avant l'échéance finale⁽⁶⁾ ;
 - à l'échéance⁽⁶⁾, si à la date d'observation finale⁽⁶⁾, l'Indice est en baisse⁽⁷⁾ de plus de 40 % par rapport à son niveau initial ;
 - ou, en cas de défaut de paiement, faillite ou mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant.

(1) Hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables et sauf défaut de paiement, faillite ou mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant. Le Taux de Rendement Actuariel net est calculé depuis la date d'observation initiale le 9 septembre 2024 jusqu'à la date d'échéance correspondante, pour les versements réalisés entre le 15 avril et le 31 août 2024 en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 0,96 % annuel.

(2) Hors frais de gestion du contrat.

(3) La hausse de l'Indice est l'écart entre son niveau final, observé à la date d'observation annuelle ou finale, et son niveau initial à la date d'observation initiale le 9 septembre 2024, exprimée en pourcentage de son niveau initial.

(4) Les dates d'observation annuelles sont : 2 septembre 2025 ; 2 septembre 2026 ; 2 septembre 2027 ; 1^{er} septembre 2028 ; 3 septembre 2029 ; 2 septembre 2030 ; 2 septembre 2031.

(5) L'investisseur correspond à l'assuré ou l'adhérent.

(6) La date d'échéance finale est le 8 octobre 2032.

(7) La baisse de l'Indice est l'écart entre son niveau initial, observé à la date d'observation initiale le 9 septembre 2024, et son niveau à la date d'observation annuelle ou finale, exprimée en pourcentage de son niveau initial.

(8) Date d'observation finale : 2 septembre 2032.

(9) L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 8 ans, une pénalité de 3,50 % du montant désinvesti est applicable pour toute sortie anticipée (hors dénouement du contrat par rachat total ou décès) avant son échéance.

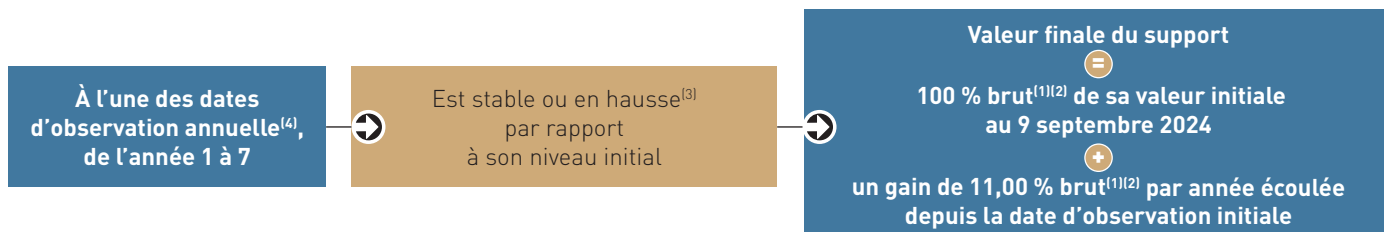
L'Assureur Groupama Gan Vie s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. Tant en cours de vie du support qu'à son échéance finale, le 8 octobre 2032 la valeur de l'unité de compte n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Principales caractéristiques

Le niveau initial de l'indice **iSTOXX® Eurozone ESG 50 NR Decrement 5 % EUR Price** est observé à la date d'observation initiale (9 septembre 2024).

UN GAIN CONDITIONNEL DE 11 % BRUT⁽¹⁾⁽²⁾ PAR ANNÉE ÉCOULÉE (EFFET MÉMOIRE) EN CAS DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE

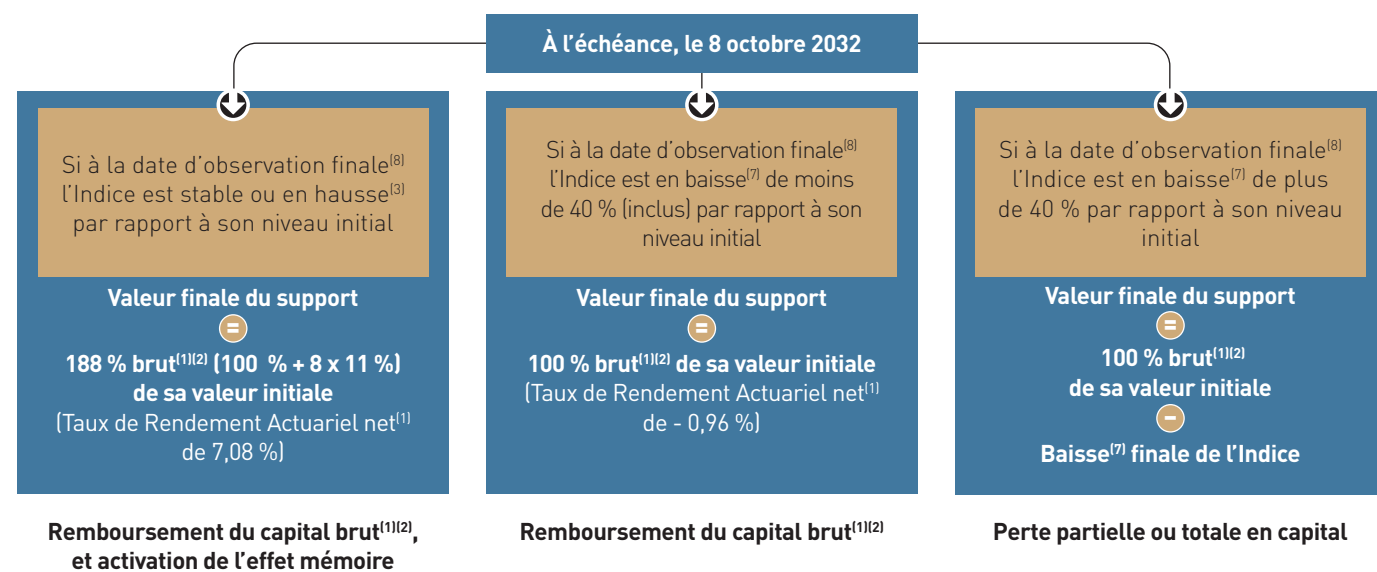
Heliopse Septembre 2024 prend fin par anticipation à partir de l'année 1 si l'indice iSTOXX® Eurozone ESG 50 NR Decrement 5 % EUR Price :



Le Taux de Rendement Actuariel net⁽¹⁾ (après déduction des frais de gestion selon votre contrat), en cas de remboursement anticipé automatique, est de : 9,25 % la 1^{ère} année ; 9,06 % la 2^{ème} année ; 8,68 % la 3^{ème} année ; 8,33 % la 4^{ème} année ; 7,98 % la 5^{ème} année ; 7,67 % la 6^{ème} année ; 7,37 % la 7^{ème} année.

QUEL POTENTIEL DE PERFORMANCE À L'ÉCHÉANCE FINALE⁽⁶⁾ ?

En l'absence de remboursement anticipé automatique, Heliopse Septembre 2024 atteint l'échéance finale⁽⁶⁾ et l'Indice est observé une dernière fois le 2 septembre 2032 : trois situations sont alors possibles.

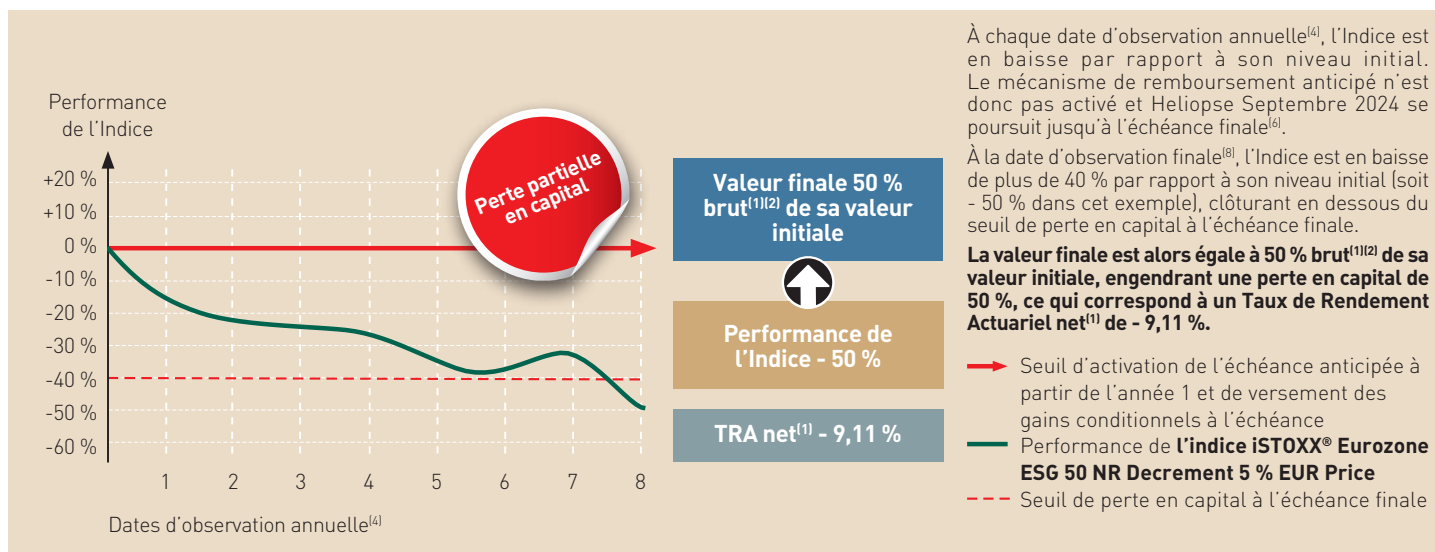


(1), (2), (3), (4), (6), (7), (8) Merci de vous référer aux renvois présents en page précédente.

Scénarios de marché – Exemples

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du support. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

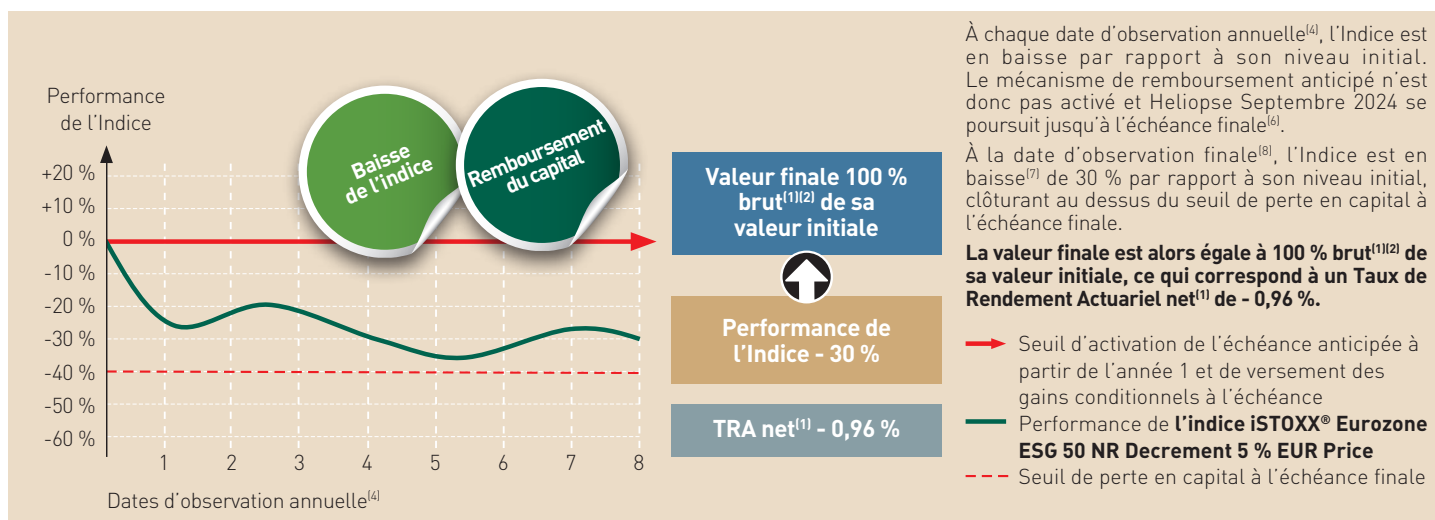
SCÉNARIO DÉFAVORABLE : PERTE EN CAPITAL À L'ÉCHÉANCE FINALE



Pour un investissement direct dans l'Indice, le Taux de Rendement Actuariel net⁽¹⁾ serait de - 9,11 %.

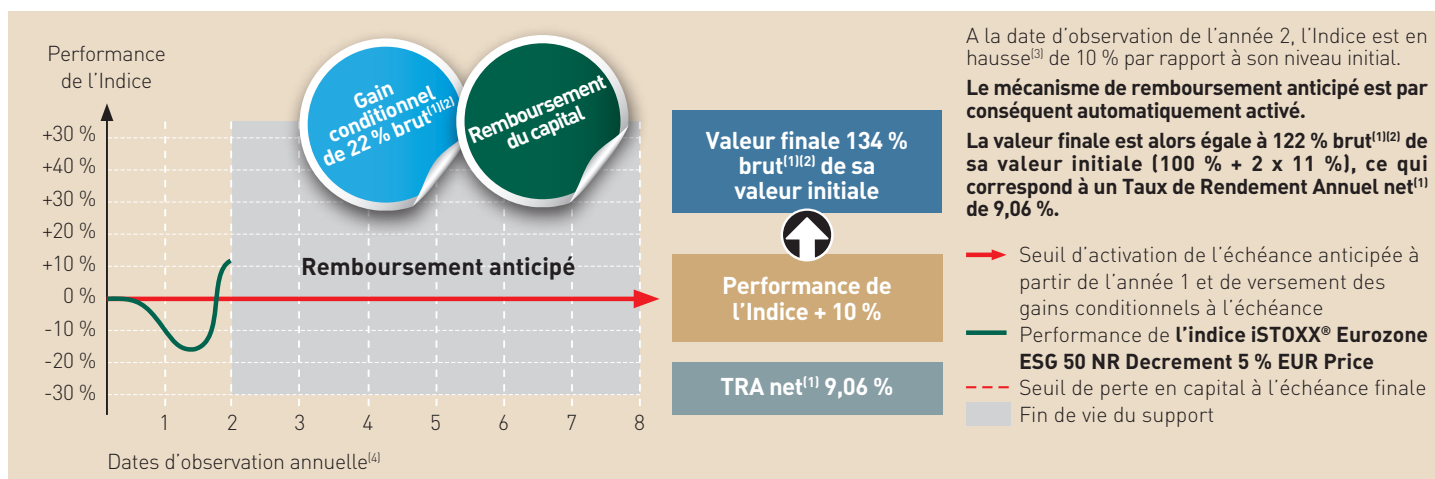
Dans le cas le plus défavorable où l'Indice est en baisse par rapport à son niveau initial à toutes les dates d'observation annuelle⁽⁴⁾ et serait en baisse de 100 % à la date d'observation finale⁽⁸⁾, le montant initialement investi serait perdu dans sa totalité⁽¹⁾⁽²⁾.

SCÉNARIO INTERMÉDIAIRE : REMBOURSEMENT DU CAPITAL BRUT À L'ÉCHÉANCE FINALE



Pour un investissement direct dans l'Indice, le Taux de Rendement Actuariel net⁽¹⁾ serait de - 5,23 %.

SCÉNARIO FAVORABLE : GAIN EN CAPITAL EN CAS DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE



Pour un investissement direct dans l'Indice, le Taux de Rendement Actuariel net⁽¹⁾ serait inférieur à celui de Heliopse Septembre 2024 et égal à 3,72 %.

(1), (2), (3), (4), (6), (7), (8) Merci de vous référer aux renvois présents en page 2.

► ZOOM SUR L'INDICE iSTOXX® EUROZONE ESG 50 NR DECREMENT 5 % EUR PRICE

DESCRIPTION DE L'INDICE iSTOXX® EUROZONE ESG 50 NR DECREMENT 5 % EUR PRICE

L'indice **iSTOXX® Eurozone ESG 50 NR Decrement 5 % EUR Price** est un indice de marché actions administré par STOXX Limited dont la cotation est calculée, tenue à jour et publiée en temps réel par STOXX Limited. L'indice offre une exposition à la performance d'un portefeuille composé de **50 actions de la zone euro** sélectionnées en fonction de leurs performances **ESG** (Environnement, Social, Gouvernance) au sein de l'indice **STOXX® Europe 600 ESG-X**, selon des indicateurs ESG fournis par Sustainalytics. Les actions composant l'Indice sont revues à chaque date de rebalancement trimestriel.

Sont exclus de l'univers d'investissement :

- les entreprises non-conformes au Pacte Mondial des Nations Unies ;
- les entreprises impliquées (au-delà d'un certain seuil de revenus) dans des activités en lien avec les armes controversées, les armes conventionnelles, le charbon thermique, les énergies fossiles non conventionnelles, la production et la distribution de tabac ;
- les entreprises faisant l'objet de controverses très sévères (sur la base d'une évaluation fournie par Sustainalytics).

L'indice sélectionne ensuite **les 250 plus importantes capitalisations boursières de la zone euro** sur la base du nombre de titres disponibles sur le marché.

Au sein de cet univers réduit des exclusions, on retient les 125 entreprises **les mieux notées en termes de score ESG, sur la base d'une évaluation fournie par Sustainalytics.**

Parmi les entreprises restantes, sont retenues les 50 plus grandes capitalisations boursières **sur la base du nombre de titres disponibles sur le marché.**

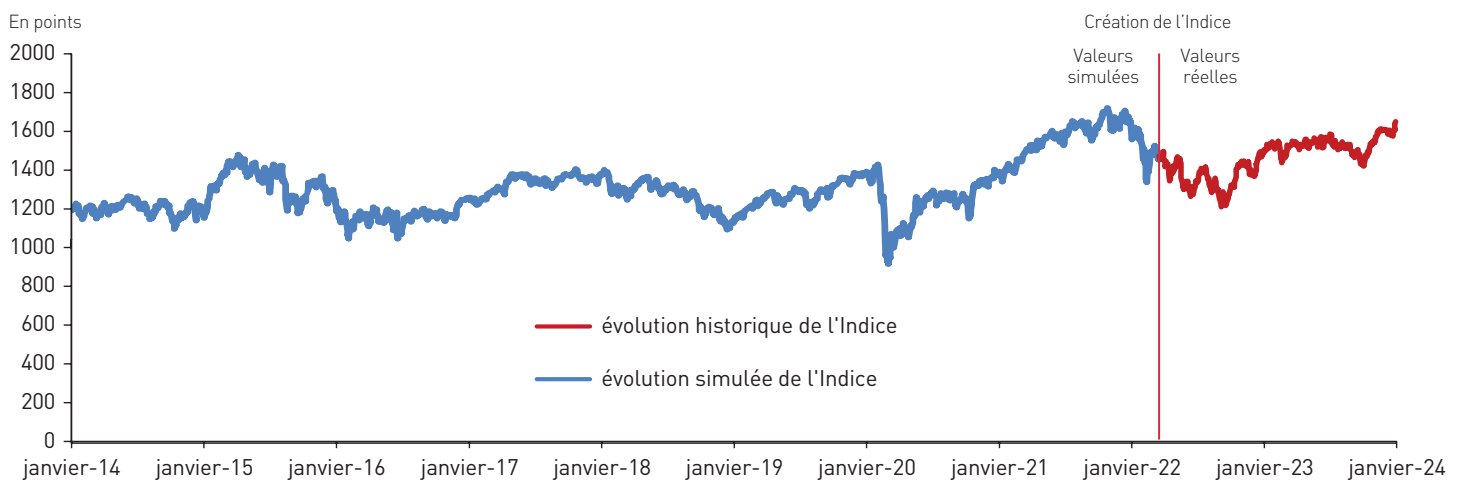
L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5 % par an. De ce fait, si les dividendes distribués par les actions composantes sont inférieurs au niveau du prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique.

Pour de plus amples informations sur l'Indice, veuillez consulter le site <https://qontigo.com/index/ixee5r5d/> ainsi que sur différents sites d'information financière (ticker Bloomberg: IXEE5R5D Index).

L'Indice sous-jacent de ce support prend en compte des facteurs ESG dans la sélection de ses composants, il est rappelé aux investisseurs que ceci n'est pas une garantie de surperformance de l'Indice sous-jacent et/ou du rendement financier du support qui le référence. Dans la mesure où il existe une grande variété de facteurs ESG, les investisseurs sont invités à s'assurer que les facteurs pris en compte dans ce support répondent à leurs attentes ESG.

Les niveaux historiques de l'Indice sont fondés sur des valeurs simulées du 25 janvier 2014 au 7 avril 2022, puis sur des valeurs réelles du 8 avril 2022 (date de création de l'Indice) au 25 janvier 2024.

La valeur de l'investissement peut varier. Les données relatives aux performances passées et/ou simulations de performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes écoulées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.



Source : Bloomberg, au 25 janvier 2024

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Société Générale et l'Émetteur n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

► Fiche technique

Instrument financier : Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance. Bien que le paiement des sommes dues par l'Émetteur au titre du support soit garanti par Société Générale, le support présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Indice.

Émetteur : SG Issuer (filiale à 100 % de Société Générale Luxembourg S.A., elle-même filiale à 100 % de Société Générale), véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois.

Garant de la formule : Société Générale [Notations : Moody's A1, Standard & Poor's A]. Notations en vigueur au 25 janvier 2024, qui ne sauraient être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

Code ISIN : FR001400NM45

Sous-jacent : Indice iSTOXX® Eurozone ESG 50 NR Decrement 5 % EUR Price (Code Bloomberg : IXEE5R5D). Calculé en réinvestissant les dividendes nets éventuellement détachés par les actions qui le composent et en retranchant un montant forfaitaire de 5 % par an, ce qui résulte donc en un rendement moindre que lorsque les dividendes sont réinvestis sans retranchement.

Devise : EUR

Cotation : Euronext Paris

Valorisation : Hebdomadaire (le vendredi).

Double valorisation : En plus de celle produite par la Société Générale, une valorisation du titre de créance sera assurée, tous les quinze jours à compter du 9 septembre 2024 par la société Finalyse, une société de service indépendante financièrement de la Société Générale.

Marché secondaire : Société Générale s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du support avec une fourchette achat/vente de 1 % de la valeur nominale.

Commissions de distribution : Des commissions relatives à cette transaction ont été réglées par l'Émetteur à l'Assureur. Le montant maximum des commissions de distribution est équivalent à 1 % par an du montant de l'émission, sur la base de la durée maximale du support. Ces commissions sont incluses dans le prix de souscription.

Montant maximum de l'émission : 45 millions d'euros

Valeur nominale : 1000 euros

Garantie du capital : Pas de garantie du capital, ni en cours de vie ni à l'échéance finale.

Période de commercialisation : Du 15 avril 2024 au 31 août 2024.

Prix de souscription⁽¹⁾ : Il progressera de façon constante, de 995,30 euros le 15 avril 2024 à 1 000 euros le 9 septembre 2024.

Date d'émission du support : 15 avril 2024.

Dates d'observation initiale de l'Indice : 9 septembre 2024.

Dates d'observation annuelle de l'Indice : 2 septembre 2025 ; 2 septembre 2026 ; 2 septembre 2027 ; 1er septembre 2028 ; 3 septembre 2029 ; 2 septembre 2030 ; 2 septembre 2031.

Dates d'échéance anticipée automatique : 2 octobre 2025 ; 2 octobre 2026 ; 4 octobre 2027 ; 2 octobre 2028 ; 3 octobre 2029 ; 3 octobre 2030 ; 3 octobre 2031.

Date d'observation finale de l'Indice : 2 septembre 2032.

Date d'échéance finale : 8 octobre 2032.

Valeur finale⁽²⁾ du support en unités de compte à l'une des dates de remboursement anticipé automatique : Si à l'une des dates d'observation annuelle anticipée, l'Indice n'est pas en baisse par rapport à son niveau initial, le support prend fin à la date de remboursement anticipé automatique correspondante. Sa valeur finale est alors égale à 100 % brut⁽²⁾ de sa valeur initiale augmentée d'un gain variable de 11 % brut⁽²⁾ par année écoulée depuis la date d'observation initiale.

Valeur finale⁽²⁾ du support en unités de compte à la date d'échéance finale.

Dans le cas où le support dure jusqu'à la date d'échéance finale, sa valeur est alors égale à :

- 188 % brut⁽²⁾ de sa valeur initiale si, à la date d'observation finale, l'Indice n'est pas en baisse par rapport à son niveau initial ;
- Ou 100 % brut⁽²⁾ de sa valeur initiale si, à la date d'observation finale, l'Indice n'est pas en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial ;
- Ou 100 % brut⁽²⁾ de sa valeur initiale diminuée de la baisse finale de l'Indice si, à la date d'observation finale, l'Indice est en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial, ce qui correspond à une perte partielle ou totale en capital.

(1) Prix de souscription : 99,53 % (du 15 avril au 19 avril 2024), 99,56 % (du 22 avril au 26 avril 2024), 99,59 % (du 29 avril au 6 mai 2024), 99,60 % (du 7 mai au 10 mai 2024), 99,62 % (du 13 mai au 17 mai 2024), 99,65 % (du 20 mai au 24 mai 2024), 99,67 % (du 27 mai 2024 au 31 mai 2024), 99,69 % (du 3 juin au 7 juin 2024), 99,72 % (du 10 juin au 14 juin 2024), 99,74 % (du 17 juin au 21 juin 2024), 99,76 % (du 24 juin au 28 juin 2024), 99,78 % (du 1^{er} juillet au 5 juillet 2024), 99,81 % (du 8 juillet au 12 juillet 2024), 99,83 % (du 15 juillet au 19 juillet 2024), 99,85 % (du 22 juillet au 26 juillet 2024), 99,88 % (du 29 juillet au 2 août 2024), 99,91 % (du 5 août 2024 au 12 août 2024), 99,92 % (du 13 août au 16 août 2024), 99,94 % (du 19 août au 23 août 2024), 99,97 % (du 26 août au 30 août 2024) et 100,00 % (du 2 septembre au 9 septembre 2024).

(2) Performance brute depuis la date d'observation initiale du 9 septembre 2024, ne tenant pas compte des frais sur versement, des frais de gestion du contrat, du coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie, de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables et conditionnée par l'absence de faillite, défaut de paiement ou de mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant. Toute sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

▶ Avertissement final

FACTEURS DE RISQUE

Risque relatif à l'inflation : si le contexte économique actuel caractérisé par un niveau d'inflation élevé perdurerait tout au long de la durée de vie du support, le rendement du support pourrait être inférieur au taux d'inflation.

Avant tout investissement dans ce support, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Le présent document est un document non contractuel et non réglementaire à caractère publicitaire, il est destiné à être distribué dans le cadre d'un placement privé exclusivement et de ce fait n'a pas été soumis à l'Autorité des Marchés Financiers.

Une information complète sur le support, notamment ses facteurs de risques, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base et les Conditions Définitives.

Le support peut être difficile à comprendre et présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et bénéficiant d'une protection du capital à l'échéance. Il ne peut être exclu que le montant de remboursement du capital initial soit nul en cas de défaut, faillite ou de mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant auquel cas l'investisseur peut perdre jusqu'à la totalité du capital initialement investi.

Risque de perte partielle ou totale en capital – L'investisseur doit être conscient qu'il est exposé à ce risque en cours de vie et à l'échéance finale :

- lors de toute sortie anticipée (rachat, arbitrage ou décès) qui se fera aux conditions de marché ;
- ou, en cas de faillite, de défaut de paiement ou de mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant.

Risque de contrepartie – L'investisseur supporte le risque de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule (se reporter à la rubrique « Fiche Technique » en page 6 de ce document) ou mise en résolution de ce dernier qui peut entraîner la perte partielle ou totale du montant investi. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (« bail-in »), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur et du Garant, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par l'Émetteur et/ou le Garant au titre de la Garantie ou l'investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument financier émis par le Garant (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû dans le cadre des titres de créance émis par l'Émetteur.

Risque de marché – Le support peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de liquidité – Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent rendre difficile, voire impossible, la revente du support en cours de vie et engendrer la perte partielle ou totale du montant investi.

Risque de réinvestissement – L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement. De plus, en cas d'activation du mécanisme de remboursement anticipé, l'investisseur peut ne pas être en mesure de réinvestir les supports du remboursement à un rendement aussi élevé que celui des titres remboursés. Dans certaines conditions, un tel réinvestissement pourrait être alors fait à un rendement significativement plus faible ou au prix d'un plus grand risque d'investissement.

Disponibilité de la documentation du support – Le support décrit dans le présent document fait l'objet d'une documentation juridique composée des Conditions Définitives d'Émission, se rattachant au prospectus de base en date du 11/04/2023, approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, régulateur du Luxembourg, ainsi que de ses Suppléments, et formant ensemble un prospectus conforme au Règlement (UE) 2017/1129. En cas d'incohérence entre cette brochure et la documentation juridique, cette dernière prévaudra. Ce prospectus de base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la Commission de Surveillance du Secteur Financier et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. L'approbation du prospectus par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Le prospectus de base, les suppléments à ce prospectus de base, les Conditions Définitives d'Émission et le résumé du prospectus de base en langue locale, sont disponibles sur le site « prospectus.socgen.com », sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu) ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Société Générale à l'adresse 17 Cours Valmy, 92800 - Puteaux sur simple demande. Le prospectus de base est disponible à l'adresse à l'adresse

« https://prospectus.socgen.com/program_search/SG-SGIS
Programme+d'émision+de+titres+de+créance_12.06.2023 ».

Les Conditions Définitives d'Émission sont disponibles à l'adresse « <https://prospectus.socgen.com> ». Il est recommandé aux investisseurs potentiels de lire le prospectus avant de prendre une décision d'investissement afin de pleinement comprendre les risques et avantages potentiels associés à la décision d'investir dans les valeurs mobilières. Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « facteurs de risques » du prospectus du support et aux Conditions Définitives d'Émission avant tout investissement dans le support.

Le prospectus de base devrait être renouvelé au plus tard le 12/06/2024. La date exacte de ce nouveau prospectus de base n'est pas connue au jour de la rédaction de cet avertissement et dépendra du visa délivré par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Les investisseurs sont donc également invités à se reporter à la section facteurs de risque et informations sur l'émetteur et le garant du nouveau prospectus de base dès que ce dernier sera publié sur le site prospectus.socgen.com.

Restrictions générales de vente – Les conditions de vente définies dans le présent document ne peuvent être utilisées par aucune personne physique ou morale à des fins d'offre ou de sollicitation dans toute juridiction où une telle offre ou sollicitation serait illégale ou auprès de toute personne à l'égard de laquelle une telle offre ou sollicitation est interdite. Ces titres de créances ne peuvent être distribués aux investisseurs potentiels qu'en fonction des règles applicables aux offres pour lesquelles l'obligation de publier un prospectus ne s'applique pas en application du

Règlement (UE) 2017/1129 tel que modifié et des lois et réglementations françaises. La souscription, l'offre ou la vente, directe ou indirecte, en France de ces titres ne pourra être réalisée que dans les conditions prévues le Règlement (UE) 2017/1129 tel que modifié et des lois et réglementations françaises aux offres pour lesquelles l'obligation de publier un prospectus ne s'applique pas.

Caractère promotionnel de ce document – Le présent document est un document à caractère commercial et non un document à caractère réglementaire. Ce document n'est pas un document de recherche de Société Générale et ne doit pas être considéré comme une recommandation de la recherche. Sans préjudice des obligations légales ou réglementaires à sa charge, Société Générale ne pourra être tenue responsable des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant du support décrit dans ce document. Les investisseurs doivent procéder, avant la conclusion de toute opération avec Société Générale, à leur propre analyse et d'obtenir tout conseil professionnel qu'ils jugent nécessaires sur les risques et les avantages du support.

Commercialisation dans le cadre du contrat d'assurance vie ou de capitalisation – L'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'« Instrument Financier ») est proposé dans le cadre du contrat d'assurance vie ou de capitalisation (ci-après le « Contrat d'Assurance Vie »), l'Instrument Financier est un actif représentatif de l'une des unités de compte de ce contrat. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Garantie par Société Générale de la formule et des sommes dues – Le support bénéficie d'une garantie de Société Générale (ci-dessous le « Garant »). Le paiement à la date convenue de toute somme due par le débiteur principal au titre du support est garanti par le Garant, selon les termes et conditions prévus par un acte de garantie disponible auprès de Société Générale sur simple demande. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant.

Données de marché – Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Les données pourraient être corrigées a posteriori si elles se révélaient erronées.

Rachat par Société Générale ou dénouement anticipé du support – Seule Société Générale s'est engagée à assurer un marché secondaire sur le support. Elle s'est expressément engagée à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le support en cours de vie. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du support (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Société Générale peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du support) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de déboucement de sa position liés à ce rachat. Société Générale et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au support ou sur tout investissement dans le support.

Restrictions de vente aux États-Unis d'Amérique (Personne ressortissante des États-Unis au sens de la Regulation S, « Regulation S U.S. Person ») – Le présent document ne constitue pas une offre de titres aux États-Unis et les titres ne sont pas enregistrés en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »). Les titres ne peuvent être ni offerts ni cédés aux États-Unis sans avoir été préalablement enregistrés ou exemptés d'enregistrement en vertu du Securities Act. Conformément à la Regulation S promulguée en application du Securities Act (la « Regulation S »), les titres sont offerts exclusivement en dehors des États-Unis à un groupe déterminé d'investisseurs dans le cadre de transactions « offshore » (« Offshore transactions ») avec des « Non US Persons » (tels que ces termes sont définis dans la Regulation S). Les titres ne peuvent être offerts à nouveau et revendus qu'à des « Non US Persons » dans le cadre d'« Offshore transactions » conformément aux dispositions de la Regulation S relatives à la revente de titres. Nul n'est obligé ou n'a l'intention de procéder à l'enregistrement des titres en application du Securities Act ou de la réglementation financière de l'un des États des États-Unis. Le présent document est un document à caractère commercial et non un document à caractère réglementaire.

Avertissement relatif à l'Indice – L'Indice mentionné dans le présent document n'est ni parrainé, ni approuvé ni vendu par Société Générale. Société Générale n'assumera aucune responsabilité à ce titre. L'ISTOXX® Eurozone ESG 50 NR Decrement 5 % EUR Price ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants (Les « Concédants »), et sont utilisés dans le cadre de licences STOXX et ses Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les valeurs ou les titres financiers ou les options ou toute autre appellation technique basées sur l'Indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des supports ou services basés sur l'Indice.

Événements exceptionnels affectant le(s) sous-jacent(s) – Ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée : afin de prendre en compte les conséquences sur le support de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du support, la documentation relative au support prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas (ii) le remboursement anticipé du support. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le support.

Disponibilité du document d'informations clés – La dernière version du document d'informations clés relatif à ce support peut être consultée et téléchargée à l'adresse <https://kid.smarkets.com>. Si vous avez une réclamation à formuler, vous pouvez nous contacter en suivant ce lien : <https://wholesale.banking.societegenerale.com/fr/informations-conformite-reglementation/informations-utiles/reclamation-client/>

Agrement – Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé et supervisé par la Banque Centrale Européenne (BCE) et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et soumis à la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

DES SERVICES PERSONNALISÉS POUR UNE GESTION RÉACTIVE DE VOTRE CONTRAT

Vous disposez d'un espace client sécurisé sur ganpatrimoine.fr permettant d'accéder **gratuitement à de nombreuses fonctionnalités** 24h/24 et 7j/7 pour :

- **Consultez en temps réel :**
 - vos relevés de situation trimestriels, vos lettres d'information.
- **Effectuez des opérations de gestion :**
 - des versements libres et programmés, des arbitrages pour modifier la répartition de votre épargne entre les supports.
- **Suivez l'actualité "En direct des marchés" :**
 - pour vous informer sur les caractéristiques générales des supports commercialisés au sein de votre contrat (valeur liquidative, performances, DIC, prospectus, etc.) :
 - simuler le calcul de leur performance sur la période de votre choix ;
 - comparer la performance entre plusieurs supports ;
 - créer un compte afin de suivre la performance des supports sélectionnés ;
 - créer des alertes email sur les supports qui vous intéressent ; afin d'être informé en cas de plus ou moins-value.
- **Recevoir une information régulière sur une allocation précise d'actifs :**
 - pour vous accompagner dans vos choix d'investissement dans différentes unités de compte regroupées par thèmes ou « bouquets » ;
 - pour faciliter la diversification de vos investissements.

Coordonnées de votre conseiller

Gan Patrimoine

Filiale de Groupama Assurances Mutuelles
Société Anonyme d'intermédiation en assurance au capital de 2 364 120 euros
RCS Lille 457 504 694 APE : 6622Z
Siège social : 150, rue d'Athènes - CS 30022 59777 EURALIILE
N° d'immatriculation 09 051 780
www.orias.fr
Mandataire exclusif de Groupama Gan Vie et de ses filiales
Tél : 09 69 32 20 60 (appel non surtaxé)
contact@ganpatrimoine.fr
www.ganpatrimoine.fr

Groupama Gan Vie

Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros
RCS Paris 340 427 616 - APE : 6511Z
Siège social : 8-10 rue d'Astorg - 75008 Paris

Caisse Fraternelle Vie

Société française pour favoriser la prévoyance & l'épargne - Société Anonyme au capital de 460 000 euros (entièrement versé)
RCS Lille 457 504 702 - APE : 6511Z
Siège social : 150 rue d'Athènes - CS 30022 59777 Euralille
Entreprises régies par le Code des assurances et soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)
4 place de Budapest
CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09

Réf. 1513A - 082024

Crédit photo : Gettyimages®

Gan Patrimoine participe à la protection de l'environnement en sélectionnant des imprimeurs référencés « Imprim'Vert » ainsi que des papiers issus de forêts gérées durablement.



ganpatrimoine.fr